



GRAND CONSEIL

Interpellation - 26_INT_5 - Loïc Saugy et consorts - Planification des vacances scolaires : enjeux pour l'économie et le tourisme régional

Texte déposé :

La fixation des vacances scolaires relève de la compétence cantonale. Cet élément a déjà été relevé dans un postulat déposé par Circé Fuchs le 22 août 2023.

Dans les faits, il apparaît toutefois que les vacances de février ou de relâche de plusieurs (pour ne pas dire de tous les) cantons romands, pour cette année 2026 notamment, sont largement concentrées sur une même semaine ou sur une période très restreinte.

Cette synchronisation engendre des pics de fréquentation marqués dans les régions touristiques, notamment dans les Alpes vaudoises et le Pays-d'Enhaut. Si ces périodes sont importantes pour l'activité économique, leur concentration sur une seule semaine limite toutefois les possibilités d'optimisation de l'offre touristique et de répartition de l'activité sur la durée.

Un étalement des vacances scolaires romandes sur deux à trois semaines pourrait, au contraire, permettre un lissage des flux, une meilleure occupation des infrastructures, une planification plus stable pour les acteurs économiques, ainsi qu'un soutien plus durable à l'économie touristique régionale.

Par ailleurs, cette forte concentration de la demande sur une période courte entraîne également des pics de prix significatifs dans l'hôtellerie, la restauration, les transports et les activités de loisirs. Ces hausses tarifaires sont directement subies par la classe moyenne, qui, en tant que visiteurs, dispose souvent d'une marge de manœuvre limitée pour décaler ses vacances en dehors de ces périodes scolaires.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat vaudois :

- » **Quelles sont les autorités compétentes pour la fixation des périodes de vacances scolaires dans le canton de Vaud ?**

- **Existe-t-il des échanges ou des réflexions intercantonales**, en particulier avec les cantons romands et/ou les cantons limitrophes, en vue d'une coordination des périodes de vacances scolaires de février (notamment) ?

- **Sur quel horizon temporel** les périodes de vacances scolaires sont-elles actuellement fixées à l'avance dans le canton de Vaud ?

- **Dans quelle mesure le Conseil d'État estime-t-il possible d'envisager des ajustements** ou des adaptations des périodes de vacances scolaires, notamment en cas de chevauchements importants avec d'autres cantons, afin de mieux répartir les flux touristiques et leurs effets économiques et sociaux ?

Conclusion: Souhaite développer

Date de dépôt : 20.01.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Bernard Nicod (PLR)
4. Blaise Vionnet (V'L)
5. Carole Dubois (PLR)
6. David Vogel (V'L)
7. Didier Lohri (VER)
8. Elodie Golaz Grilli (PLR)
9. Fabrice Tanner (UDC)
10. Florence Gross (PLR)
11. François Cardinaux (PLR)
12. Georges Zünd (PLR)
13. Graziella Schaller (V'L)
14. Grégory Bovay (PLR)
15. Guy Gaudard (PLR)
16. Isabelle Freymond (IND)
17. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
18. Jean-Daniel Carrard (PLR)
19. Jean-François Cachin (PLR)
20. Jean-Louis Radice (V'L)
21. Jean-Marc Udriot (PLR)
22. John Desmeules (PLR)
23. Josephine Byrne Garelli (PLR)
24. Laurence Bassin (PLR)

- 25. Loïc Bardet (PLR)
- 26. Marion Wahlen (PLR)
- 27. Michael Demont (UDC)
- 28. Michael Wyssa (PLR)
- 29. Monique Hofstetter (PLR)
- 30. Nicolas Glauser (UDC)
- 31. Nicolas Suter (PLR)
- 32. Olivier Agassis (UDC)
- 33. Olivier Petermann (PLR)
- 34. Philippe Germain (PLR)
- 35. Pierre-André Romanens (PLR)
- 36. Pierre-François Mottier (PLR)
- 37. Quentin Racine (PLR)
- 38. Sergei Aschwanden (PLR)
- 39. Stéphane Jordan (UDC)
- 40. Thierry Schneiter (PLR)